

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministère des Postes et Télécommunications organise du 30 novembre au 02 décembre 2009, un atelier national de notification des assignations de fréquences aux stations radioélectriques à l'Union Internationale des Télécommunications (UIT). Ces assises qui auront lieu à l'Ecole nationale supérieure des Postes et Télécommunications de Yaoundé seront suivies les 03 et 04 décembre 2009 du séminaire de lancement de la préparation à la Conférence mondiale des radiocommunications prévu en janvier 2012 (CMR-12) à Genève.

Au programme des deux rencontres, des démonstrations qui vont permettre aux participants venus de plusieurs administrations et organismes nationaux, encadrés par des experts de l'UIT, d'obtenir une expérience directe des procédures de notification des assignations de fréquences radioélectriques à l'UIT. Cet atelier couvrira aussi les aspects liés à la coordination et au traitement des brouillages transfrontaliers.

Très attendues au terme du séminaire, la maîtrise des procédures de notification internationale des fréquences, la constitution du fichier national de notification des assignations des stations radioélectriques et enfin la mise en œuvre de processus de préparation de la participation du Cameroun à la prochaine Conférence Mondiale des Radiocommunications./.

### Les informations sur le séminaire :

- 1- Introduction
- 2- Contexte et justification
  - a) Objet de la notification des assignations de fréquences à l'UIT
  - b) Conséquences de la non notification des fréquences à l'UIT
  - c) La préparation de la Conférence Mondiale des Radiocommunications de 2012 (CMR-12)
- 3- Objectifs du Séminaire/atelier
  - a) Objectif global
  - b) Objectifs spécifiques
- 4- Résultats attendus
- 5- Stratégie d'organisation
- 6- Mise en œuvre du projet
  - a) Localisation
  - b) Participation
  - c) Projet de programme du séminaire
  - d) Exposés
  - e) Ateliers pratiques
- 7- Qui fait quoi dans le monde de la gestion des fréquences ?
- 8- Les conséquences de la multiplication des antennes dans nos villes et villages

# ATELIER DE NOTIFICATION DES ASSIGNATIONS DE FREQUENCES A L'UIT ET SEMINAIRE DE LANCEMENT DE LA PREPARATION À LA CONFERENCE MONDIALE DES RADIOCOMMUNICATIONS (CMR-12)

(30 novembre – 04 décembre 2009, ENSPT, Yaoundé)

## **1. Introduction**

Le Ministère des Postes et Télécommunications organise du 30 novembre au 02 décembre 2009 un atelier national de notification des assignations de fréquences aux stations radioélectriques, à l'ENSPT de Yaoundé. Cet atelier sera suivi les 03 et 04 décembre 2009, d'un séminaire de lancement de la préparation à la Conférence mondiale des radiocommunications de 2012 (CMR-2012).

Le présent document contient les informations de base sur le projet d'organisation de ces manifestations. Il passe en revue le contexte, les objectifs et les résultats attendus des travaux de ces rencontres, les modalités de mise en œuvre de ces manifestations.

## **2. Contexte et justification**

Dans le cadre de l'exécution du projet « appui à la mise en place de l'organe interministériel d'attribution des bandes de fréquences », financé par le FST-2009, il est prévu l'organisation d'un atelier de notification des assignations de fréquences à l'UIT et d'un séminaire de préparation à la prochaine Conférence Mondiale des Radiocommunications de 2012.

### **a- Objet de la notification des assignations de fréquences à l'UIT**

Conformément aux dispositions pertinentes du Règlement des Radiocommunications, toute assignation de fréquence susceptible de brouiller des stations existantes ou en projet, dans un autre pays, ou être brouillée par ces stations, doit être notifiée à l'UIT aux fins de l'inscrire dans le Fichier de référence international des fréquences afin de bénéficier du droit à la reconnaissance internationale.

Ceci permet d'avoir l'assurance que toutes les administrations sont informées de l'utilisation de ces assignations et prises en considération pour toute planification future menée aux niveaux national, régional ou international.

La notification des assignations de fréquence à l'UIT, constitue donc une obligation importante pour les administrations, en particulier vis-à-vis des assignations de fréquences qui ont des incidences internationales. Ceci constitue également un moyen efficace pour prévenir les brouillages transfrontaliers.

Le processus de notification des fréquences à l'UIT est essentiellement électronique. Le Bureau des Radiocommunications (BR) élabore et met à la disposition des Etats membres des logiciels pour la notification des fréquences. Leur exploitation nécessite par conséquent une formation.

### **b- Conséquences de la non notification des fréquences à l'UIT**

La non notification des fréquences à l'UIT a des répercussions sur les services de radiocommunications exploités dans notre pays. C'est le cas notamment pour :

- les brouillages transfrontaliers (ce problème est recrudescit dans la plupart de nos frontières) ;
- en cas de conflit, les assignations de fréquences notifiées sont protégées ;
- la non prise en compte des assignations/allotissements de fréquences non notifiées pour toute planification future menée aux niveaux national, régional ou international.

L'atelier de notification s'inscrit dans la démarche visant à permettre à notre pays de remplir ses obligations vis à vis des règlements et instruments internationaux en matière de gestion des fréquences. La bonne intégration de chaque pays dans la communauté internationale des utilisateurs du spectre est essentielle pour la disponibilité et la qualité des services de radiocommunications, tels que les services mobiles, les services internationaux aéronautique et maritime, les communications par satellite, la recherche et le sauvetage. Elle contribue à la résolution des problèmes de brouillage radioélectrique de part et d'autre des frontières. Il importe donc pour cela que tous les acteurs nationaux impliqués dans la gestion du spectre soient mis à niveau pour la réalisation des objectifs recherchés.

Des ateliers et des démonstrations permettront aux participants, d'obtenir une expérience directe des procédures de notification des fréquences radioélectriques à l'UIT, et d'un certain nombre de logiciels que le Bureau des radiocommunications met à la disposition des Etats Membres. Cet atelier couvrira aussi les aspects liés à la coordination aux frontières et aux procédures d'assignation des fréquences.

#### **c- La préparation de la Conférence Mondiale des Radiocommunications de 2012 (CMR-12)**

La Conférence Mondiale des Radiocommunications (CMR), organe suprême du Secteur des Radiocommunications de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT-R) est une rencontre au cours de laquelle sont établies les règles internationales d'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et de l'orbite des satellites, qui constituent des ressources rares. C'est le lieu privilégié où les Etats Membres, les Membres de Secteur ainsi que les observateurs représentant les organisations et institutions régionales et internationales examinent les questions de radiocommunications de portée mondiale inscrites à son ordre du jour. Les CMR sont habituellement convoquées tous les trois à quatre ans. La prochaine CMR se tiendra en 2012. Les résultats d'une CMR peuvent aboutir à la révision partielle ou totale du Règlement des radiocommunications, qui a valeur de traité international, et qui contient les dispositions techniques ou de procédures relatives aux divers services de radiocommunications.

La CMR nécessite une participation continue et intensive, notamment avec la préparation des documents exposant les positions nationales et la participation effective aux réunions internationales. Les travaux préparatoires mettent à contribution un grand nombre de personnes et se font à différents niveaux : national, sous-régional, régional et mondial. La première réunion régionale africaine de préparation à manifestation, organisée conjointement par l'UIT et l'Union Africaine des Télécommunications, s'est tenue à Genève du 14 au 16 septembre 2009.

La contribution du Cameroun à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la CMR-12 présente un intérêt certain pour notre pays pour des raisons évidentes suivantes :

- ❖ la CMR-12 traitera de toutes questions pertinentes concernant l'ensemble de la communauté des radiocommunications ;
- ❖ la connectivité mobile actuelle et le développement des services et technologies hertziennes rend toutes les administrations interdépendantes et justifie la préférence des CMR pour des attributions mondiales des fréquences ;

- ❖ le Cameroun a des intérêts à défendre compte tenu du développement fulgurant du secteur des télécommunications et de la nécessité d'assurer une stabilité des plans de fréquences en cours d'utilisation.

Le séminaire de lancement de la préparation à la Conférence mondiale des radiocommunications vise à permettre aux entités nationales concernées de s'approprier de l'ordre du jour de la prochaine conférence mondiale des radiocommunications (CMR-12) et de jeter les bases relatives à sa préparation. Une attention sera accordée aux décisions prises par la Conférence mondiale des radiocommunications de 2007 (CMR-07) et à la préparation de la prochaine Conférence (CMR-12). Ce sera une occasion de sensibiliser les opérateurs des télécommunications et les principaux utilisateurs du spectre sur les décisions prises à la CMR-07. Ce séminaire sera également l'occasion de jeter les bases pour initier l'élaboration du projet de tableau national d'attribution des bandes de fréquences.

## **2 Objectifs du Séminaire/atelier**

### **2.1 Objectif global**

2.1 Assurer la mise à niveau des personnels des administrations et organismes nationaux en charge de la gestion du spectre sur les enjeux relatifs à la gestion du spectre, la notification internationale des fréquences et la préparation à la prochaine Conférence Mondiale des Radiocommunications de 2012 (CMR-12).

### **2.2 Objectifs spécifiques**

La tenue de l'atelier vise à atteindre les objectifs suivants :

- apporter une solution au problème crucial de partage des fréquences entre les services de télécommunications, de radiodiffusion et de l'aéronautique d'une part et ceux des brouillages transfrontaliers d'autre part ;
- acquérir une expérience directe sur les procédures de notification, de coordination et d'assignation des fréquences radioélectriques en utilisant les logiciels mis à la disposition des Etats par l'UIT ;
- notifier effectivement les assignations de notre pays à l'UIT, opération qui n'a pas été réalisée depuis 1978 ;
- dynamiser la préparation à la prochaine CMR-12 et présenter à tous les acteurs les résultats de la précédente CMR afin de contribuer au mieux à l'échéance future.

Les objectifs recherchés à travers le séminaire de lancement des travaux préparatoires de la CMR-12 sont :

- ❖ assurer la représentation des intérêts de notre pays ;
- ❖ assurer une bonne préparation et participation du Cameroun à ladite rencontre;
- ❖ évaluer la mise en œuvre des résultats de la CMR-07;
- ❖ jeter les bases pour l'élaboration de Tableau national d'attribution des bandes de fréquences.

## **3 Résultats attendus**

- Les personnels intervenant dans le processus de gestion des fréquences sont imprégnés des procédures de notification internationale des fréquences;
- Le fichier des notifications des assignations des stations radioélectriques de notre pays est constitué et transmis au BR ;
- les partenaires nationaux maîtrisent les enjeux de la prochaine CMR-12, la concertation entre ceux-ci est renforcée et les bases des positions nationales lors des négociations internationales sont établies
- l'approche pour l'élaboration du Tableau national d'attribution des bandes de fréquences est validée.

#### **4 Stratégie d'organisation**

Les deux événements sont couplés. L'atelier sur la notification précèdera le séminaire sur le lancement de la préparation à la CMR-12.

Pour animer ces travaux, outre les experts nationaux, des experts provenant des partenaires internationaux seront invités à animer certaines séances de l'atelier et du séminaire : UIT, France (ANFR). L'expérience de ces derniers sera essentielle pour favoriser l'imprégnation des acteurs nationaux sur les procédures et les outils de notification, ainsi que la compréhension des enjeux de la prochaine CMR. Ce sera aussi l'occasion d'avoir un point sur la mise en œuvre des décisions de la CMR-07 au niveau international et les travaux en cours sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la CMR-12.

Avant la tenue de l'atelier, une descente sur le terrain aura lieu pour sensibiliser les utilisateurs et les assignataires de fréquences de l'importance de la notification des fréquences à l'UIT, diffuser les informations nécessaires au remplissage des fiches de notification et la pré-collecte des données de notification. A l'issue de cette phase préparatoire, l'avant projet de fichier des fréquences à notifier sera constitué avec les paramètres adéquats. Le premier jour de l'atelier servira à la démonstration sur le nouveau format de données et les logiciels utilisés pour les stations de radiocommunications. Les jours suivants serviront à la préparation des fiches de notification à transmettre au BR.

Le séminaire de lancement de la préparation reposera sur les présentations à effectuer par les experts nationaux. Les sujets des présentations sont identifiés dans le programme du séminaire. Les présentations seront suivies de discussion entre les participants. Le séminaire se terminera par une séance de discussion sur l'ébauche du tableau national d'attribution des bandes de fréquences.

### **5. Mise en œuvre du projet**

#### **5.1 Localisation**

Le séminaire et l'atelier se tiendront à l'ENSPT. La salle de conseil sera utilisée pour les présentations et les séances plénières de discussion. Les ateliers de démonstration et d'exploitation des logiciels seront organisés dans la salle multimédia.

#### **5.2 Participation**

Les participants invités viendront des structures suivantes :

##### **5.2.1 Administrations:**

MINPOSTEL (10 représentants)

MINDEF (3 représentants)

MINCOM (4 représentants)  
MINT (1 représentant)  
DGSN (2 représentants)  
DGRE (1 représentant)

#### 5.2.2 Organismes publics

ART (4 représentants)  
CCAA (1 représentant)  
APN (1 représentant)  
ENSPT (2 représentants)

#### 5.2.3 Opérateurs :

CAMTEL (3 représentants)  
CRTV (3 représentants)  
ORANGE (1 représentant)  
MTN (1 représentant)  
RINGO (1 représentant)  
MATRIX TELECOM (1 représentant)  
PAD (1 représentant)

#### 5.2.4 Experts internationaux

UIT (2 représentants)  
ANFR (1 ou 2 représentants)  
Industrie Canada (1 représentant envisagé).

Soit environ 50 participants.

### **5.3 PROJET DE PROGRAMME DU SEMINAIRE**

#### **a. Exposés**

Les exposés porteront entre autres sur :

- 1) la notification et l'inscription des assignations des services de Terre et spatiaux dans le Fichier de référence international des fréquences en utilisant les outils logiciels développés à cet effet par l'UIT ;
- 2) la coordination bilatérale et multilatérale des stations de radioélectriques ;
- 3) l'analyse de la compatibilité des systèmes de radiocommunications de Terre et à satellites ;
- 4) le traitement des cas de brouillages préjudiciables ;
- 5) la stratégie en vue de la préparation de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2012 qui devrait inclure la restitution des résultats de la CMR-07.
- 6) l'élaboration d'un projet de Tableau National de Répartition des Bandes de Fréquences (TNRBF).

#### **Ateliers pratiques**

Des études de cas seront mises en œuvre, notamment :

- l'installation des différents logiciels de notification aussi bien sur les stations sous Windows XP que sous Windows Vista ;
- l'exploitation de ces différents logiciels de notification de l'UIT ;
- la confection de données de notification élaborée à partir des données réelles provenant de chaque administration ;
- génération du fichier de notification prêt pour la transmission au BR.

### **5.3 QUI FAIT QUOI DANS LE MONDE DE LA GESTION DES FREQUENCES**

Le cadre institutionnel de la pratique de la gestion des fréquences au Cameroun fait appel aux structures suivantes :

- le Ministère des Postes et Télécommunications qui assure la gestion des fréquences pour le compte de l'Etat. Il est le responsable de toute l'activité commune aux divers ministères et organismes gestionnaires ou utilisateurs des fréquences radioélectriques.
- Le comité interministériel d'Attribution des Bandes de fréquences qui a la charge d'attribuer des portions de spectre des fréquences aux administrations et organismes gestionnaires ou utilisateurs du spectre conformément aux dispositions du Règlement des radiocommunications et des besoins spécifiques nationaux ;
- Les administrateurs et organismes dépositaires d'une ou plusieurs bandes de fréquences à utiliser pour leur usage propre ou pour le compte de l'Etat en vue de l'assignation à des tiers. C'est le cas notamment :
  - Du MINCOM qui assure la gestion du spectre de fréquences attribués à la radiodiffusion sonore et télévisuelle, notamment l'assignation des fréquences aux entreprises de communication audiovisuelles ;
  - Le MINDEF qui gère le spectre de fréquences des armées et de la gendarmerie ;
  - Le MINTRANSPORT qui exploite les fréquences pour la navigation aéronautique et maritime ;
  - Le MINATD qui est responsable des réseaux de radiocommunications utilisées par l'administration territoriale ;
  - La DGSN qui exploite un réseau de communication pour les besoins de la sûreté nationale ;
  - L'ART qui gère le spectre attribué au secteur des télécommunications notamment l'assignation et le contrôle des fréquences.

En ce qui concerne la radio, en question, il est de la responsabilité du Ministre de la Communication de délivrer les licences d'exploitation pour ce type d'opérateur et de lui assigner en conséquence la fréquence pour ses émissions. Nul n'est autorisé à utiliser une fréquence sans autorisation. Lorsqu'une personne ne se soumet aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, des sanctions sont prévues. Celles-ci peuvent aller jusqu'à la fermeture et la saisine des matériels de production.

### **5.3 LES CONSEQUENCES DE LA MULTIPLICITE DES ANTENNES DANS NOS VILLES ET VILLAGES**

La question de l'effet du rayonnement électromagnétique sur la santé est un sujet de préoccupation des autorités publiques nationales, des institutionnels internationales et de la communauté scientifique à travers le monde. A ce jour, la communauté scientifique considère que le niveau d'exposition lié aux antennes-relais (stations de base) est trop faible pour pouvoir induire des effets sur la santé. L'organisation mondiale de la santé, l'Union internationale des Télécommunications et plusieurs autres institutionnels ont défini des normes très strictes à respecter pour l'installation et

l'exploitation des installations radioélectriques. Les fabricants d'équipement et les opérateurs, respectent en général les seuils fixés. Par principe de précaution, nous assurerons une veille en ce qui concerne les résultats de études d'impact sur la santé des rayonnements électromagnétiques.

Toutefois, il demeure que nous constatons aujourd'hui la prolifération des antennes-relais et pylônes dans nos villes. Il est nécessaire d'assurer une conférence et une harmonisation dans la mise en place de ce types d'infrastructures tant pour répondre à des infrastructures de radiocommunications par les opérateurs, d'amélioration de la couverture des réseaux radioélectriques et de desserte des zones rurales que pour l'esthétique du passage urbain et l'aménagement du territoire.

Le rôle du MINPOSTEL sera donc de veiller à répartir de manière homogène les différents équipements de radiocommunications sur la totalité des quartiers dans des villes, d'éviter les multiplications inutiles des réseaux sur certaines zones et de limiter ainsi que les travaux nécessaires à leur construction.